

**Zeitschrift:** L'ami du patois : trimestriel romand  
**Band:** 20 (1992)  
**Heft:** 78

**Artikel:** ASIN : non à la satellisation de la Suisse par l'EEE/CE  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-242846>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ASIN



OUI à la SUISSE  
NON à Bruxelles

Action pour une Suisse Indépendante et neutre (ASIN)

Vice-président et responsable romand : Martin Chevallaz

Informations et inscriptions : ASIN, case postale 28, 1000 Lausanne 25

Tél.021/ 784 19 26 ; Fax :021/ 784 20 29; CCP: 30-10011-5.

## NON A LA SATELLISATION DE LA SUISSE PAR L'EEE /CE

Le traité sur l'Espace Economique Européen (EEE) est la plus mauvaise de toutes les solutions. Il aurait pour conséquence une double satellisation de la Suisse, d'abord dans le cadre de l'AELE puis par la Communauté Européenne (CE). Le droit de veto si loué par certains ne pourraient de fait pas être exercé pour des raisons politiques.

La CE a refusé toutes les exceptions demandées par le Conseil fédéral et nous sert en échange des règles transitoires sans valeur. Dans le cadre de l'élaboration des futures lois EEE toute co-décision a été refusée. Le Professeur Daniel Thürer de l'Université de Zürich a pu ainsi qualifier ouvertement ce traité de sorte d'"hégémonie légalisée"...

L'EEE entrainerait un afflux massif de chômeurs en provenance de la CE, laquelle en compte 15 millions. Des pertes de salaires pour les ouvriers et employés, des diminutions de revenus pour les professions libérales comme dans les arts et métiers en seraient les conséquences inénuables. Par ailleurs, la pénurie de logements comme les charges économiques et sociales augmenteraient rapidement.

La reprise de la plus grande partie de l'"acquis communautaire", plus de 1'400 règles et directives diverses, entrainerait la revision de plus de 60 lois fédérales et cantonales et nous soumettrait ainsi de fait au droit étranger! Le Parlement, le Conseil fédéral, les

instances cantonales et communales et le Tribunal fédéral devraient dès lors se plier sans discussion à des directives de Bruxelles, ceci même si elles se trouvent être en contradiction flagrante avec notre droit fédéral ou notre propre Constitution.

Le fédéralisme, soit l'autonomie des cantons et des communes, serait aboli dans tous les domaines régis par Bruxelles –et ceux-ci seront toujours plus nombreux et plus importants.

Nos droits populaires, droits d'initiative et de referendum, droit de voter sur les modifications de la Constitution et les traités avec l'étranger seraient purement et simplement supprimés dans tous les domaines relevant de la Communauté.

Notre neutralité perdrait tout son sens. Qui voudrait encore croire qu'un pays si étroitement lié à la CE saurait garder une attitude neutre en cas de conflits ?

Des parties essentielles de notre souveraineté devraient ainsi être sacrifiées dès l'entrée en vigueur de l'EEE. En fonction d'un droit communautaire en rapide développement, nous nous verrions toujours davantage satellisés pour nous trouver sous peu dans une situation nous imposant sans alternative l'adhésion entière et totale à la CE. C'est bien pour cette raison que le Conseil fédéral ne conçoit officiellement l'EEE que comme une étape sur le chemin de l'adhésion. La demande d'adhésion du Conseil fédéral a été déposée à Bruxelles le 20 mai 1992. Cette adhésion, qui ne pourrait plus être dénoncée, entraînerait l'abandon définitif de la neutralité, des parties les plus importantes de nos droits populaires et de l'autonomie communale et cantonale. Comme l'objectif politique de la CE et bien un Etat fédéral, cela signifierait concrètement **la fin de la Confédération suisse en tant qu'Etat indépendant.**

L'EEE ouvre toute grande la porte à l'adhésion, c'est pourquoi il s'agit de combattre dès maintenant, avec tous les moyens à disposition, le traité EEE.

**Notre adhésion à la CE, étape de l'EEE franchie, aurait pour nous les graves conséquences politiques suivantes :**

- Renonciation à notre politique de neutralité, laquelle est en contradiction avec les objectifs politiques de la CE et ne saurait être tolérée par elle.
- Nos droits populaires, notre démocratie directe, ne seraient maintenus que pour traiter de questions secondaires, celles dont la CE ne se préoccupe pas. Le peuple et les cantons n'auraient plus rien à dire sur les décisions politiques majeures portant sur des modifications de la Constitution ou les traités avec l'étranger. Referendum et droit

d'initiative seraient supprimés pour tout ce qui touche à ces questions majeures.

- De la même façon, notre conception fédéraliste, soit l'autonomie des cantons et des communes, serait soumise aux ordres de Bruxelles.
- Le droit de disposer, en tant qu'Etat souverain, librement de nous-mêmes serait réduit à un tel point que, le processus d'intégration se développant, nous abandonnerions de fait **notre indépendance nationale.**
- L'objection portant sur le fait que nous aurions, petit pays de 6, 8 millions d'habitants fondu dans la masse plus de 50 fois plus grande que la CE (380 millions d'habitants), une influence quelconque sur les décisions relève de la plaisanterie cynique.

### **NOTRE ADHESION A LA CE AURAIT DE GRAVES CONSEQUENCES ECONOMIQUES:**

Notre standard de vie serait nivélé vers le bas. La CE compte 15 millions de chômeurs, un revenu par habitant beaucoup plus bas, une quote-part d'investissement plus basse, des impôts et des taux d'intérêts plus élevés.

- Un nombre incalculable d'entreprises agricoles devraient disparaître.
- Les arts et métiers comme la majorité des entreprises industrielles et de service oeuvrant sur le territoire suisse auraient à souffrir d'une concurrence massive provenant de la CE.
- Les salaires des travailleurs comme les revenus des indépendants et des professions libérales diminueraient sous la pression du libre accès des 15 millions de chômeurs de la CE.
- Le chômage, la surpopulation étrangère, le manque de logements et la hausse des intérêts augmenteraient de façon drastique.
- Par la TVA obligatoire de 15% nous assisterions à une augmentation de 10 % du coût de la vie. 3,6 milliards de francs devraient être remis chaque année à Bruxelles.

Pour la Suisse, il ne peut être question de l'EEE ni de l'adhésion à la CE. L'indépendance nationale et le libre-échange avec la CE et le monde entier doivent être la solution pour notre pays. Il n'y a aucune raison d'y renoncer et d'accepter en revanche des pertes importantes en matière de droit politique et de notre prospérité.

En vertu de l'article 102 de la Constitution fédérale, le Conseil Fédéral doit veiller sur l'indépendance et la neutralité de la Suisse. Il n'a aucun droit de prendre des dispositions qui vont à fin contraire.

**L'ASIN organise la résistance. Aldez-nous !**

**Découper ici pour votre BULLETIN D'ADHESION**

**ASIN  
Case postale 28  
1000 Lausanne 25**

**La/Le soussigné(e) se déclare prêt(e) à adhérer à l'Action pour une Suisse Indépendante et neutre (ASIN) en tant que membre ou donateur \***

**Lieu et date :**

**Nom et adresse (svp. en caractères d'imprimerie)**

**Signature :** \_\_\_\_\_

Cotisation annuelle: Membre fr. 35.--.(Couples fr. 50.--).

Donateur fr. 100.--

CCP: 30-10011-5

\* biffer ce qui ne convient pas.

La Confédération ayant débloqué un crédit de propagande de 5'9 millions pris sur nos impôts, nous comptons sur vos dons.



J.A.B. 1634 La Roche/FR

Maison  
BIBLIOTHEQUE NATION. Suisse

3003 BERN

01-235



---

Editeur - Rédacteur responsable : Jean BRODARD

Chalet des Neiges  
1634 LA ROCHE/FR  
tél. 037/ 33 21 70